

SOURIEZ

Chez nous, le **PARRAINAGE** est récompensé

GAGNEZ jusqu'à **900 €***



*300 € par filleul, maximum 3 filleuls

BON 1
DE PARRAINAGE



BON 2
DE PARRAINAGE



BON 3
DE PARRAINAGE

Parrain/Marraine : Nom Prénom

Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : E-mail :

Filleul(e) : Nom Prénom

Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : E-mail :

Parrain/Marraine : Nom Prénom

Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : E-mail :

Filleul(e) : Nom Prénom

Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : E-mail :

Parrain/Marraine : Nom Prénom

Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : E-mail :

Filleul(e) : Nom Prénom

Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : E-mail :

L'un de vos proches, amis ou collègues souhaite acheter ou vendre son bien immobilier (appartement, maison, commerce ...), ou a besoin de conseil pour se lancer ?

**Devenez ambassadeur de notre
agence et faites bénéficier
notre expertise
à votre filleul.**

Nous concluons une affaire grâce à vous...

... votre recommandation vous fait gagner 300 €/ filleul

Parrainer un proche en tout simplicité

- 1) Retournez-nous votre coupon dûment rempli
- 2) Nous contactons votre filleul pour un 1^{er} entretien
- 3) Votre filleul(e) signe l'acte authentique de vente
- 4) Nous vous adressons un chèque de 300€



Ne pas jeter sur la voie publique



03 88 61 37 09

66 rue Saint Aloïse
67100 STRASBOURG
axhome@axhome.net
www.axhome.net



- PROMOTION
- TRANSACTION
- DÉFISCALISATION
- EXPERTISE

L'opération de Parrainage est organisée par la société Ax'Hôme Immobilier - 66 Rue Saint Aloïse - 67 100 STRASBOURG dans les conditions définies ci-après.

BON 1 DE PARRAINAGE



CONDITIONS

Article 1 : Toute personne physique de plus de 18 ans peut participer à cette opération de parrainage en remplissant dûment le coupon ci-joint. Ce dernier devra nous être transmis avant tout contact entre le filleul et notre société. Un parrainage n'est pas éligible entre époux, concubins, pacsés ou soi-même.

Article 2 : Un filleul doit être une personne physique, de plus de 18 ans n'étant pas client de l'agence Ax'hôme. Le filleul doit être un contact dûment établi par son parrain. Le nombre de Filleuls est limité au maximum à trois pour un même « Parrain ».

Article 3 : L'opération de Parrainage permet au « Parrain » de bénéficier d'un chèque de 300 €, lors de la signature définitive de l'acte authentique de vente. Il est obligatoire de déclarer auprès des services fiscaux cette prime. Ax'Hôme ne pourra pas être tenu responsable d'un oubli volontaire ou involontaire de la part du parrain.

Article 4 : Les informations contenues sur les coupons pourront être utilisées conformément à la loi relative à l'information, aux fichiers et aux libertés (loi du 6 janvier 1978). La participation à cette opération vaut acceptation des conditions.

Coupon à retourner à Ax'hôme Immobilier : 66 rue Saint Aloïse – 67 100 STRASBOURG

BON 2 DE PARRAINAGE



CONDITIONS

Article 1 : Toute personne physique de plus de 18 ans peut participer à cette opération de parrainage en remplissant dûment le coupon ci-joint. Ce dernier devra nous être transmis avant tout contact entre le filleul et notre société. Un parrainage n'est pas éligible entre époux, concubins, pacsés ou soi-même.

Article 2 : Un filleul doit être une personne physique, de plus de 18 ans n'étant pas client de l'agence Ax'hôme. Le filleul doit être un contact dûment établi par son parrain. Le nombre de Filleuls est limité au maximum à trois pour un même « Parrain ».

Article 3 : L'opération de Parrainage permet au « Parrain » de bénéficier d'un chèque de 300 €, lors de la signature définitive de l'acte authentique de vente. Il est obligatoire de déclarer auprès des services fiscaux cette prime. Ax'Hôme ne pourra pas être tenu responsable d'un oubli volontaire ou involontaire de la part du parrain.

Article 4 : Les informations contenues sur les coupons pourront être utilisées conformément à la loi relative à l'information, aux fichiers et aux libertés (loi du 6 janvier 1978). La participation à cette opération vaut acceptation des conditions.

Coupon à retourner à Ax'hôme Immobilier : 66 rue Saint Aloïse – 67 100 STRASBOURG

BON 3 DE PARRAINAGE

CONDITIONS

Article 1 : Toute personne physique de plus de 18 ans peut participer à cette opération de parrainage en remplissant dûment le coupon ci-joint. Ce dernier devra nous être transmis avant tout contact entre le filleul et notre société. Un parrainage n'est pas éligible entre époux, concubins, pacsés ou soi-même.

Article 2 : Un filleul doit être une personne physique, de plus de 18 ans n'étant pas client de l'agence Ax'hôme. Le filleul doit être un contact dûment établi par son parrain. Le nombre de Filleuls est limité au maximum à trois pour un même « Parrain ».

Article 3 : L'opération de Parrainage permet au « Parrain » de bénéficier d'un chèque de 300 €, lors de la signature définitive de l'acte authentique de vente. Il est obligatoire de déclarer auprès des services fiscaux cette prime. Ax'Hôme ne pourra pas être tenu responsable d'un oubli volontaire ou involontaire de la part du parrain.

Article 4 : Les informations contenues sur les coupons pourront être utilisées conformément à la loi relative à l'information, aux fichiers et aux libertés (loi du 6 janvier 1978). La participation à cette opération vaut acceptation des conditions.

Coupon à retourner à Ax'hôme Immobilier : 66 rue Saint Aloïse – 67 100 STRASBOURG